

## Maîtriser l'urbanisation des 11&12 : un enjeu majeur pour nos quartiers

La densification urbaine ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie de nos quartiers. Il faut à tout prix préserver l'ensemble des noyaux villageois de notre secteur qui sont de véritables lieux de vie pour les habitants.

Par ailleurs, les nombreuses contraintes d'accessibilité, notamment dans les hauts du 11<sup>ème</sup> arrondissement, doivent **limiter l'évolution urbaine et les constructions** en préservant les formes urbaines existantes et en valorisant les paysages porteurs d'identité locale.

Aussi, la Mairie des 11&12 émet des **avis défavorables aux demandes de permis de construire de grands collectifs**. Ces avis n'ont qu'une valeur consultative car la délivrance des permis de construire n'est pas une compétence des Maires de secteur.

L'enjeu est donc d'agir en amont par le biais du zonage. La Mairie de secteur a formulé des demandes prioritaires dans le cadre de la troisième modification du **Plan Local d'Urbanisme** :

→ **Les Accates / Eoures / Les Camoins / La Treille**

**Arrêter l'urbanisation « massive » de ces quartiers** mal desservis par les transports en commun en limitant la hauteur des constructions à 7m50 : uniquement du pavillonnaire, pas de petits collectifs

→ **La Denise**

Secteur à protéger en l'état. **Zone naturelle sans construction**, qui doit être préservée en tant que patrimoine « municipal » afin d'y réaliser un projet à court terme

→ **Saint-Barnabé**

**Conserver le noyau villageois** en limitant la hauteur du bâti à 12 mètres (petits collectifs)

→ **Les 3 Lucs**

**Terrain sportif** : changer le zonage pour y réaliser un équipement de loisirs

→ **Montolivet / Bois Luzy**

Reclasser **une partie en pavillonnaire uniquement**

→ **Eures-Les-Rampals**

Préserver l'habitat de type **pavillonnaire**

N'hésitez pas à contacter votre Mairie de secteur pour plus de renseignements :

[mairie11-12@marseille.fr](mailto:mairie11-12@marseille.fr)

Mairie du 6<sup>ème</sup> secteur

Bd Bouyala d'Arnaud – 13012 Marseille

Tél. : 04 91 14 62 40

Retrouvez toute l'information sur [www.marseillemairie11-12.fr](http://www.marseillemairie11-12.fr)

## STOP AU BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX : Ayons le bon réflexe !

### Une interdiction pour tous

Il est strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts : feuilles mortes, tontes de gazon, branches et feuillages de végétaux (massifs, haies, arbustes, arbres...).

### Pourquoi c'est interdit

- Augmentation de la pollution de l'air, à l'origine de **48 000 décès par an** et de la perte de 8 mois d'espérance de vie par personne
- Troubles de voisinage (odeurs, fumée)
- Risques d'incendie

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450 euros (art. 131-13 du Code pénal).



50 kg  
déchets  
verts

=



3 mois  
chauffage  
fioul

=



6 000 km  
moteur  
diesel

=



70 à 920  
aller-retour  
déchetterie  
(20 km)

Emissions  
de particules

AirPACA / FLIM-design

### D'autres solutions existent !

- Broyage, compostage : <http://trionsnosdechets-mpm.fr/compostage-en-maison-individuelle>
- Paillage : recouvrir le sol des déchets verts afin de le protéger et de le fertiliser
- Dépôt gratuit en Déchetterie : **45 Bd des Libérateurs Marseille 11<sup>e</sup>**  
Du lundi au samedi de 7h à 19h, dimanche de 7h à 11h45

Signalez les brûlages via l'application "signalement air"  
ou sur le site Internet [www.sro-paca.org](http://www.sro-paca.org)

Mairie du 6<sup>ème</sup> secteur

Bd Bouyala d'Arnaud – 13012 Marseille

Tél. : 04 91 14 62 40

Retrouvez toute l'information sur [www.marseillemairie11-12.fr](http://www.marseillemairie11-12.fr)

## Aménagement d'un terrain de motocross sur le stade de la Pépinière

La sécurisation du stade de la Pépinière depuis le 1er février 2017 est une **victoire obtenue après deux ans de bataille menée par la Mairie de secteur** qui, bien que n'étant pas gestionnaire du terrain, a piloté la coordination inter-institutionnelle, dans le contexte compliqué des prescriptions liées au PPRT et au PPRI.

Il s'agit là d'une étape préalable au projet de grande envergure d'**aménagement d'un terrain de motocross, une première sur Marseille, qui ne coûtera pas un centime aux Marseillais.**

Lundi 3 avril 2017, le Conseil Municipal a en effet approuvé l'offre de concours pour l'aménagement du terrain de motocross.

Ce projet respecte toutes les réglementations en vigueur sur cette zone : PPRT / PPRI / SDAGE (Schéma Directeur Aménagement et Gestion des Eaux) / NATURA 2000. Il est actuellement en cours de validation par les services préfectoraux.

**Un premier coup de pelleuse est espéré avant l'automne!**

Avant



Opération de nettoyage suite à  
la sécurisation du stade



Après

Mairie du 6<sup>ème</sup> secteur

Bd Bouyala d'Arnaud – 13012 Marseille

Tél. : 04 91 14 62 40

Retrouvez toute l'information sur [www.marseillemairie11-12.fr](http://www.marseillemairie11-12.fr)